



Communiqué de presse

Enrichissement de l'application mobile « DARIBATI »

Dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de digitalisation, d'ouverture et d'amélioration des services offerts aux contribuables, la Direction Générale des Impôts a enrichi la rubrique « Attestations » de l'application mobile « DARIBATI » en offrant la possibilité aux adhérents des téléservices SIMPL de consulter et télécharger les attestations de régularité fiscale et du chiffre d'affaires.

Il est à rappeler que l'application mobile est téléchargeable sur les plateformes Play Store (Android) et App Store (IOS).